



Information mensuelle des élus AVENIR
au CSE SBS – Décembre 2023

CSE SOPRA BANKING SOFTWARE

... AVENIR à l'œuvre

au bénéfice des salariés

AVENIR demande la revalorisation significative des bas salaires et des augmentations motivantes

Les négociations annuelles obligatoires ont démarré entre les syndicats représentatifs dans l'UES SOPRA STERIA (AVENIR sopra steria et 3 autres) et la direction. AVENIR met l'accent sur la situation de bas salaires, notamment des salariés ex-SAAB à SBS, Help Desk à SOPRA STERIA I2S ... et demande :

1/ Une augmentation générale de 50 Euros par mois pour chaque salarié dès le 1er janvier 2024.

2/ Une enveloppe d'augmentation répartie de la manière suivante :

- Augmentation de 4% minimum de la masse salariale pour janvier 2024 par rapport à décembre 2023 pour les salariés ETAM et IC 1.1 à 3.2

- Augmentation de 2% maximum de la masse salariale pour janvier 2024 par rapport à décembre 2023 pour les salariés IC 3.3 et DHG

- Limitation à un facteur de 15 de l'augmentation la plus haute en € par rapport à l'augmentation la plus basse. En effet, certains managers ont bénéficié d'une augmentation de 3000 Euros par mois !

3/ Une négociation concernant les primes sur objectifs et les salaires variables, la méthodologie de fixation des objectifs ainsi que les formules de calcul du salaire variable (prime sur objectifs)

4/ Une augmentation de la subvention du ticket restaurant au plafond URSSAF et une prise en charge intégrale des frais réels en mission. AVENIR demande le paiement d'un forfait transport à chaque salarié.

5/ Un plan d'action pour régulariser les inégalités professionnelles en faisant une analyse par classification Syntec et par fonction exercée selon le référentiel métier. L'accès, sans étape préalable de demande, aux données RGPD, y compris CRH pour chaque salarié.

Un détail d'analyse quantitative et qualitative pour les salariés non augmentés depuis 3 ans par entreprise intégrant le détail des corrections décidées par la direction, les plans d'actions de formation ainsi que le pourcentage de réalisation.

Un détail d'analyse quantitative et qualitative pour les salariés non augmentés depuis 5 ans par entreprise intégrant le détail des corrections décidées par la direction, les plans d'actions de formation, le pourcentage de réalisation ainsi que les motivations des constats d'échec.

...

Concernant les conditions de travail, AVENIR agit pour appliquer les règles de prévention (INRS).

La paix sociale nécessite un respect des règles par la direction (Salaires, Conditions de travail) et un bon intéressement/ participation aux résultats de l'entreprise.

Contactez nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82

